

Modèle de fiche technique de prescription pour le déplacement de haie dans le cadre de la BCAE7

Dossier suivi par :

Type de demande d'intervention sur une haie

Cocher, au préalable de l'évaluation du projet, la case correspondant au motif d'intervention sur une haie demandée par l'agriculteur dans les quatre situations suivantes.

- Projet de destruction totale ou partielle d'une haie *
- Projet de **déplacement** d'une haie dans le cadre d'un transfert de parcelles entre deux exploitations
- Projet de **déplacement** pour un meilleur emplacement environnemental de la haie
- Projet de remplacement d'une haie (réimplantation d'une haie au même endroit)

Dans chacun de ces cas, l'agriculteur devra déposer une demande auprès de la DDTM en notifiant le motif d'intervention et la localisation de la haie concernée.

** Par destruction, on entend suppression définitive, par exemple par arrachage, sans implantation d'une autre haie. Cette suppression est autorisée par la réglementation uniquement dans les cas listés ci-dessous.*

- Création d'un nouveau chemin pour l'accès et l'exploitation d'une parcelle, dans la limite de 10 mètres de large ;
- Création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation justifié par un permis de construire (joindre une copie du permis de construire) ;
- Défense de la forêt contre les incendies décidé par le Préfet au titre des dispositions visées au titre III du code forestier (joindre une copie de la décision administrative) ;
- Gestion sanitaire de la haie décidée par le Préfet au titre des dispositions visées au livre II du code rural et de la pêche maritime (joindre une copie de la décision administrative) ;
- Réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique (joindre une photo du fossé à réhabiliter et un plan des travaux hydrauliques projetés) ;
- Travaux déclarés d'utilité publique (indiquer quel est le projet faisant l'objet de la DUP) ;
Opération d'aménagement foncier avec consultation du public, en lien avec des travaux déclarés d'utilité publique (joindre une copie de la prescription du conseil environnemental associé à l'opération).

Propriété

Si le demandeur est locataire ou co-proprétaire des terrains, il doit avoir informé et recueilli l'accord écrit de son propriétaire, co-proprétaire, nu-proprétaire ou usufruitier, suivant le cas, avant de réaliser tous travaux.

Rappel des textes du code rural sur la propriété foncière :

- *article L 411-28 code rural : le bailleur doit être averti de tout projet de suppression de haies*
- *articles L 411 71 et 73 code rural : en fin de sortie de bail, le locataire peut demander des indemnités au propriétaire pour travaux d'amélioration*
- *article L411 73 code rural : l'exploitant doit demander l'accord au propriétaire pour réaliser des plantations. S'il ne le fait pas, le propriétaire pourrait s'y opposer.*

Réglementation

Cocher la (les) case(s) correspondant à la (les) réglementation(s) concernée(s) par la situation du projet :

- Classement Espace Boisé Classé dans les documents d'urbanisme (article L 130-1 du code de l'urbanisme)
- Classement comme élément du paysage dans les documents d'urbanisme (article L 123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme)
- Protection au titre des sites classés ou inscrit
- Situé dans un site Natura 2000 (Étude d'incidence préalable Natura 2000)
- Règlement des périmètres de protection des captages
- Protection au titre des monuments historique (article L 621-31 du code du patrimoine)
- Classement préfectorale demandé par un propriétaire suivant l'article L 126-3 du code rural
- Autre à préciser :

Justification de la demande - Avis technique

En quoi le projet intègre les critères :

Environnemental :

Economique :

Social :

Possède une Plan de Gestion du Bocage :

Identification du demandeur

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel domicile : Tel portable :

Email :

N° PACAGE (017 + 6 chiffres) :

Situation du projet pour le cas du déplacement

<i>Haie à supprimer</i>	Haie S1	Haie S2	Haie S3	Haie S4
Nom de la commune :
Îlot PAC :
Référence cadastrale :
Linéaire de haie (en mètre) :

<i>Haie à planter</i>	Haie P1	Haie P2	Haie P3	Haie P4
Îlot PAC :
Référence cadastrale :
Linéaire de haie (en mètre) :

Joindre une carte topographique ou une photographie aérienne de la commune permettant de localiser la haie à arracher et le lieu de plantation.

Description des travaux (facultatif)

Haie à supprimer

Haie S1

Haie S2

Haie S3

Haie S4

Linéaire de haie (en mètre) :

Date de l'arrachage :

Haie à planter

Haie P1

Haie P2

Haie P3

Haie P4

Linéaire de haie (en mètre) :

Date de plantation :

Distances de plantation par rapport limite ou borne : ...

Densité de plantation :

Type de plantation :

Détail des essences à planter :

.....

.....

Travaux préparatoires à effectuer :

.....

.....

Travaux complémentaires à effectuer (protection, paillage, ...) :

.....

.....

Joindre une représentation cartographique du projet de plantation.